premier ministre d'une province. Si j'en ai recommandé, j'étais membre du cabinet fédéral.

L'hon. M. GARDINER: Alors, vous faites exception.

L'hon. M. MANION: C'est possible. Mais je prétends que la recommandation de juges par un premier ministre, en particulier si, comme moi, il n'est pas avocat-et je dis cela sans reproche-est une offre extraordinaire, à faire. Le ministre, dans certaine déclaration —je ne crois pas que ce soit dans la mêmedit qu'il a discuté la question avec le premier ministre, puis qu'il retourna voir M. Hepburn. Il ne dit pas que le premier ministre ait protesté contre cette ligne de conduite.

Je ne veux pas insister là-dessus, mais je répète que le ministre de l'Agriculture fit une des suggestions les plus extraordinaires qui se soient jamais faites dans ce pays, à savoir que le premier ministre d'une province devrait avoir le droit de proposer des juges. En fait, si M. Hepburn devait avoir le droit de proposer des juges, les premiers ministres des huit autres provinces l'auraient-ils aussi? Auraientils le même droit?

L'hon. M. GARDINER: Ce n'est pas du tout la déclaration. C'est aussi loin de la vérité que tout ce que l'honorable député a dit ce soir.

L'hon. M. MANION: Eh bien, l'honorable ministre pourrait faire plus attention à ses propres déclarations. Il sait probablement mieux qu'aucun autre honorable député combien l'on peut s'éloigner de la vérité. Je citerai ses paroles:

Je me rendis à Toronto pour assister à la Foire d'Hiver, les 16 et 17 novembre, et non pas comme émissaire du gouvernement fédéral pour offrir des "concessions" à M. Hepburn.

Et plus loin:

Dans l'intervalle, le 16 à midi, le très honorable W. L. Mackenzie King, apprenant que j'étais à Toronto où il n'avait pas su que j'allais, et désirant partir pour Washington afin d'y signer l'accord commercial, me téléphona pour me demander mon avis sur un certain point de l'accord. Ensuite il me dit qu'il aimerait que je consultasse quelques-uns de nos amis sur les résultats de l'élection partielle de Waterloo-Sud.

Je ne le blâme pas. Et l'honorable député continue:

Je dis que je verrais probablement M. Hepburn, et demandai s'il y aurait quelque inconvénient à lui en parler. M. King répondit: "Certainement pas; faites cela".

Puis encore, plus loin dans le même article:

M. Hepburn déclare: "On m'a dit que je pourrais avoir mon mot à dire au sujet des nominations en Ontario".

Et le ministre de l'Agriculture poursuit

[L'hon. M. Manion.]

Je me rappelle qu'en justifiant certaines choses qui se sont produites à Waterloo, M. Hepburn critiqua vivement certaines mesures du gouvernement fédéral, y compris certaines nominations. Je répondis que je ne voyais pas pourquoi il ne pourrait faire des recommandations, comme en font les autres chefs libéraux, et je signalai qu'il y aurait à remplir certaines vacances au Sénat, dans la magistrature et peut-être, plus tard, dans le cabinet, mais en faisant bien comprendre que je n'avais mandat de personne pour faire des propositions. mandat de personne pour faire des propositions.

Et un peu plus loin il dit...

L'hon. M. GARDINER: Il ne s'agit pas de "nominations".

L'hon. M. MANION: Des recommandations.

L'hon. M. GARDINER: Oui.

L'hon, M. MANION: Dois-je tirer la conclusion qu'il essayait de rouler M. Hepburn? Il est censé être un ami de M. Hepburn. Le bruit court qu'il fut un des associés de Mitchell dans une tentative pour renverser ce gouvernement. Il y eut une rumeur de ce genre. Il était censé être un ami de Mitchell, et cependant il dit virtuellement ce soir que Mitchell aurait eu le plaisir de faire des recommandations, en sachant qu'elles ne seraient pas suivies.

L'hon. M. GARDINER: Mon honorable ami a dit que j'avais dit qu'il avait le droit de proposer.

L'hon. M. MANION: Quelle est la différence entre "proposer" et "recommander"?

L'hon. M. GARDINER: Il n'y a pas de comparaison du tout.

L'hon. M. MANION: Quelle est la différence entre les mots "proposé" et "recommandé"? "proposé" veut dire qu'un candidat a été indiqué et qu'il appartient au Gouvernement de le nommer. Proposer un candidat n'est pas le nommer, de même que le recommander n'est pas le nommer. La seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que l'honorable député a laissé entendre qu'il ferait part à M. Hepburn de la recommandation et qu'il lui en ferait accroire. Puis, il ajoute:

Après mon retour à Ottawa et avant que M. King ne revînt de Washington, M. Hepburn me téléphona et me demanda de retourner à Toronto le vendredi suivant. Je lui répondis que je discuterais toute l'affaire avec M. King, à son retour, et lui ferais savoir si je retourne-rais à Toronto.

C'est ce que j'ai fait et je suis allé à Toronto, le vendredi 25 novembre.

En d'autres termes, le premier ministre ne souleva aucune objection. Voilà la seule conclusion à laquelle l'on puisse arriver. L'honorable député et son parti ainsi que les citoyens du Canada peuvent penser ce qu'ils voudront de toute l'affaire. Les faits sont